

# Enfants et parents

**Les nouvelles de ce numéro ont été préparées par :**  
**Jean-Claude Dreyfus**  
**Serge Erlinger**  
**Axel Kahn**  
**Marc Peschanski**

Les changements de mœurs des dernières années retentissent sur la situation de nombreux enfants. Près d'un quart de naissances hors mariage, un divorce sur quatre mariages, l'augmentation du nombre des couples dont au moins un membre a été marié, font que beaucoup d'enfants sont séparés au moins d'un de leurs parents, et ont éventuellement à faire face à la formation d'un nouveau couple dans leur foyer. Pour la première fois en France une enquête a été réalisée en 1985 par l'INED et l'INSEE [1]. Elle a porté sur un échantillon représentatif (4 681 enfants) et des conclusions ont pu en être dégagées [2]. Les enfants étudiés ont de 0 à 16 ans ; pour interpréter les résultats il faut distinguer les situations au moment de l'enquête et à la naissance.

A la date de l'enquête, une donnée essentielle ressort (*Tableau I*) : 17 % des enfants ne vivent pas avec leurs deux parents mariés, ce qui pour l'ensemble de la France représente environ 2 200 000 enfants. Mais parmi eux la situation est très différente selon qu'ils vivent avec leurs deux parents non mariés (450 000), une famille « recomposée », le plus souvent la mère avec un nouveau conjoint (600 000) ou, cas le plus fréquent, la famille uniparentale (1 000 000), c'est-à-dire la mère seule dans 85 % de ces cas.

Si l'on rapporte les données à la situation à la naissance les résultats apparaissent différents. En effet, si entre 1969 et 1985 plus de 10 % des enfants sont nés hors mariage (et en proportion croissante), moins de 3 % sont nés dans une famille uniparentale, et la proportion n'en augmente pas (*Tableau II*). La montée des « naissances naturelles » est donc uniquement due à celle de l'union libre. Ce phénomène influence-t-il sur le devenir des enfants ? Il faut savoir que la loi traite de façon différente les couples mariés ou non. Pour la mère la situation est la même : il suffit qu'elle soit désignée dans l'acte de naissance pour que soit créé le lien juridique. Pour exister, le père d'un enfant naturel doit le reconnaître ; en 1985 la proportion des enfants reconnus était de 57 % à la naissance pour dépasser 70 % à la fin de la première année ; elle continuera à augmenter lentement au fil des ans, pour atteindre sans doute comme par le passé environ 80 %. Parmi les enfants nés hors mariage, un sur cinq ne sera jamais reconnu.

Le dernier problème est celui des relations avec le parent absent. Il se pose pour 14 % des enfants, et pour 20 % entre 13 et 16 ans. Si les parents sont divorcés, dans 5 % seulement des cas la garde est conjointe ; pour les autres, elle est confiée à la mère dans 85 % des cas. Si les parents ne sont pas mariés, la garde légale revient actuellement automatiquement à la mère \*. Un des faits les plus importants qui ressort de l'enquête est que plus de la moitié des enfants (54%) de parents séparés perdent toute relation suivie avec le parent non gardien, le père presque toujours. L'élément principal qui régira la relation ultérieure avec le père est constitué par les liens qui l'unissent à la mère. Il est inutile d'insister en outre sur l'importance des conditions de la séparation pour que l'enfant conserve deux parents. En conclusion il faut rappeler que 97 % de l'ensemble des enfants de moins de 16 ans vivent toujours avec au moins un de leurs parents et 80 % avec leurs deux parents. Ces statistiques un peu sèches ont le mérite de substituer des données solides à des conjectures floues, et de pouvoir servir de base aux efforts faits pour améliorer le sort des enfants de parents séparés.

**J.-C. D**

	Age de l'enfant				
	Ensemble	0-4 ans	5-8 ans	9-12 ans	13-16 ans
Père et mère mariés	82,8	84,9	85,7	82,2	78,2
Père et mère cohabitants	3,4	7,8	2,5	0,8	1,4
Mère + un conjoint	3,7	1,0	3,5	6,6	4,5
Père + un conjoint	0,7	0,2	0,3	1,0	1,3
Mère seule	6,9	5,0	5,8	7,0	10,0
Père seul	0,9	0,2	0,8	0,8	1,9
Aucun parent	1,1	0,5	1,2	1,3	1,5
Inconnu	0,5	0,4	0,2	0,3	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	Age de l'enfant (et année de naissance)				
	Ensemble	0-4 ans (1981-85)	5-8 ans (1977-80)	9-12 ans (1973-76)	13-16 ans (1969-72)
Naissances légitimes d'après l'état civil	89,4	84,0	90,0	91,6	93,0
Parents mariés (ensemble)	89,5	85,0	90,4	89,8	93,5
Parents cohabitants	7,2	11,0	6,7	6,1	4,1
Parents vivant séparément	2,5	3,3	2,0	2,9	1,7
Situation inconnue	0,8	0,7	0,9	1,2	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Bourguignon O, Rallu JL, Théry I. Du divorce et des enfants (cahier n° 3). Paris : INED-PUF, 1985.

2. Leridon H, Villeneuve-Gokalp C. Entre père et mère. *Population et Sociétés* 1988 ; 220.

\* Cette situation pourrait se modifier grâce à des changements de législation proposés en 1987.